

population s'est prononcée par une majorité écrasante pour la peine de mort. Dans les six mois qui ont suivi, le nombre de meurtres s'est accru sensiblement.

Puis-je déclarer qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur?

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth)—Le Nord canadien—L'octroi de permis pour le forage pétrolier dans les terres des autochtones—Demande d'explications; le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek)—Les sports—La question des relations avec l'Afrique du Sud; le député de Surrey-White Rock (M. Frisen)—Les pénitenciers—Colombie-Britannique—La nécessité d'un remaniement du personnel—La confiance du ministre à l'égard du directeur.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, notamment les avis de motion (documents).

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS (DOCUMENTS)

[Traduction]

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** La motion n° 34 inscrite au nom du député de Vegreville (M. Mazankowski). La motion est-elle reportée à la demande du gouvernement?

**Des voix:** D'accord.

**M. Paproski:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je pense que nous avons convenu d'étudier la motion n° 70 et de reporter les autres.

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON—LA CORRESPONDANCE ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE AU SUJET DES CONFLITS RELATIFS AUX FRONTIÈRES DU PLATEAU CONTINENTAL

**M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe)** propose:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les procès-verbaux, lettres et télégrammes qui se rapportent aux négociations qui ont eu lieu entre le gouvernement et la France dans le cadre des conflits relatifs aux frontières du plateau continental, à l'égard de la frontière entre la France et le Canada autour des îles Saint-Pierre-et-Miquelon.

—Monsieur l'Orateur, tout d'abord il existe un petit problème en ce sens qu'il semble s'être glissée une erreur

### Frontières du plateau continental

typographique dans le texte de ma motion tel qu'il figure au *Feuilleton*. A la 5<sup>e</sup> ligne, on parle des États-Unis; c'est de la France qu'il est question, pas des États-Unis. Je crois que les députés d'en face sont d'accord pour que la Chambre examine la motion ainsi corrigée.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Les députés ont entendu la correction que propose le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall). C'est probablement là une erreur d'impression mais quoi qu'il en soit, je suis convaincu que les députés autoriseront l'auteur de la motion à apporter la correction.

**Des voix:** D'accord.

**M. Marshall:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'ai demandé un débat sur cette motion en raison des conséquences que ces petites îles de Saint-Pierre et Miquelon peuvent avoir sur la requête du Canada de porter la zone de pêche ou la zone économique à 200 milles ou encore à la limite de notre plateau continental. Je ne vois pas pourquoi ma demande de documents ou de dépôt de ces derniers nuirait au Canada pendant les négociations et les discussions avec notre amical voisin.

J'aimerais également savoir, tout comme tous les Terre-Neuviens, étant donné la proximité de la province avec Saint-Pierre et Miquelon, quel sera l'avenir de Terre-Neuve en ce qui concerne ses ressources sous-marines, essentielles à l'avenir de son économie. Nous voulons également savoir quelle est la position du gouvernement quant à l'établissement des frontières adjacentes.

En examinant une carte, monsieur l'Orateur, on remarque que les îles se trouvent, à leur point le plus proche, à 14 milles marins au sud de Terre-Neuve. Mais, qui plus est, l'île canadienne Little Green ne se trouve qu'à trois milles de la côte française. Dans les négociations qui se poursuivent en secret entre le Canada et la France, le point de vue du Canada est évidemment que la ligne médiane devrait être tirée entre Little Green et Saint-Pierre, et la frontière se trouverait ainsi à un mille et demi de la côte française. Les Français soutiennent que la frontière devrait se trouver à mi-chemin entre leurs îles et la péninsule Burin, ce qui ne laisserait aucune zone territoriale à l'île Green.

• (1700)

Ces Îles ont été cédées par la Grande-Bretagne à la France lors du traité de Paris en 1763 et le gouvernement canadien estime, à juste titre, qu'il devrait pouvoir renégocier ce traité puisqu'il a été signé par deux autres pays, la Grande-Bretagne et la France. Ces Îles ont moins de 10 milles au carré et elles sont habitées par des gens qui s'adonnent à la pêche ou à l'élevage pour la fourrure; elles sont devenues une attraction touristique. Forte de sa souveraineté, la France réclame la propriété des ressources minérales d'environ 20,000 milles carrés du plateau continental et peut fonder ses prétentions en droit international sur la Convention de Genève de 1958 dont l'article 6 établit la théorie de l'équidistance pour déterminer les frontières, sur le plateau continental de pays riverains, opposés et adjacents.